

# **Agence de promotion économique du Canada atlantique**

Rapport annuel de 2022-2023  
concernant la *Loi sur la protection des  
renseignements personnels*



Agence de  
promotion économique  
du Canada atlantique

Atlantic Canada  
Opportunities  
Agency

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2023

N<sup>o</sup> de catalogue : AC2-15/2F-PDF

ISSN : 2817-3724 – Rapport annuel au Parlement 2022-2023 – *Loi sur la protection des renseignements personnels*

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

1. INTRODUCTION .....	1
2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	1
3. DÉLÉGATION DES POUVOIRS .....	2
4. POINTS SAILLANTS DU RAPPORT STATISTIQUE .....	2
5. FORMATION ET SENSIBILISATION.....	3
6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES .....	3
7. PLAINTES ET VÉRIFICATIONS.....	3
8. ATTEINTES SUBSTANTIELLES À LA VIE PRIVÉE.....	3
9. ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE.....	3
10. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.....	4
11. SURVEILLANCE .....	4
ANNEXE A.....	5
ANNEXE B .....	6
ANNEXE C.....	16

## **RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS***

### **1. INTRODUCTION**

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la *Loi*) confère aux personnes le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus sur eux-mêmes par les organisations du gouvernement fédéral qui figurent dans l'annexe de la *Loi* et d'en demander la correction. La *Loi* oblige aussi ces organisations à respecter le droit à la vie privée en limitant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels.

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 72 de la *Loi*, qui exige que le responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) prépare, aux fins de dépôt au Parlement, un rapport annuel sur l'application de cette loi.

Le mandat de l'APECA est de créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec les collectivités variées à développer et à diversifier leur économie et en faisant la promotion des atouts de la région. Des renseignements supplémentaires se trouvent sur le [site Web de l'APECA \(https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique.html\)](https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique.html).

### **2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle compte une directrice (coordonnatrice de l'AIPRP), une analyste de l'AIPRP et une employée de soutien au siège social de l'APECA à Moncton, au Nouveau-Brunswick. La Direction de l'AIPRP est responsable du traitement de toutes les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels, ainsi que de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices et de procédures efficaces pour gérer la conformité de l'Agence aux lois en matière d'AIPRP.

De plus, la Direction de l'AIPRP examine divers documents avant qu'ils soient publiés afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de renseignements pouvant faire l'objet d'une exception ou d'une exclusion en vertu des lois. Pendant la période visée par le rapport, la Direction de l'AIPRP a examiné les documents préparés en réponse à 112 questions parlementaires écrites.

Les directions générales et les bureaux régionaux veillent également à l'application des lois en matière d'AIPRP à l'Agence. Chaque secteur et direction générale de l'organisation compte un agent de liaison (relevant normalement du sous-ministre ou d'un sous-ministre adjoint) qui coordonne le processus de repérage des documents.

L'Agence n'a conclu aucune entente de services avec une autre institution fédérale en vertu de l'article 73.1 de la loi au cours de la période visée par le rapport.

### 3. DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Aux fins de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le président a délégué les pleins pouvoirs au vice-président des Finances et Services corporatifs et secrétaire général, et il a délégué des pouvoirs partiels à la coordonnatrice de l'AIPRP.

Une copie signée de l'instrument de délégation se rapportant à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* se trouve à l'[annexe A](#).

### 4. POINTS SAILLANTS DU RAPPORT STATISTIQUE

Comme le montrent les rapports statistiques à l'[annexe B](#) et à l'[annexe C](#), l'Agence a répondu à trois demandes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en 2022-2023. Toutes les demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la loi. Deux demandes ont été achevées dans un délai d'un à 15 jours, et une demande a été achevée dans un délai de 61 à 120 jours. Tous les documents ont été communiqués en réponse à une demande, une partie des documents ont été communiqués en réponse à une demande et aucun document n'existait pour une demande. Au dernier jour de la période visée par le rapport, il n'y avait aucune demande ou plainte active.

Il a fallu obtenir une prorogation de 30 jours au-delà de la limite de temps prescrite par la loi pour traiter une demande puisqu'elle nécessitait une recherche dans un grand nombre de documents et que le respect du délai initial aurait perturbé de façon déraisonnable les activités du gouvernement.

Le coût de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* s'est établi à 13 494 \$ en 2022-2023. Ce montant correspond à une partie des salaires et à des frais de fonctionnement et d'entretien.

Le tableau suivant démontre la tendance liée au nombre de demandes fermées au cours des dix derniers exercices financiers.

Exercice financier	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Totaux</b>	1	2	0	1	2	3	3	1	2	3

L'Agence n'a pas reçu de demandes de consultation d'autres ministères ou gouvernements provinciaux en 2022-2023.

Les mesures prises par l'Agence en réponse à la pandémie de COVID-19 n'ont pas eu d'incidence sur la capacité de l'organisation à s'acquitter de ses responsabilités prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

## 5. FORMATION ET SENSIBILISATION

La Direction de l'AIPRP fournit régulièrement des conseils aux fonctionnaires de l'Agence en ce qui concerne le traitement des demandes d'accès à des renseignements personnels ainsi que l'interprétation de la *Loi* pour veiller au traitement efficace et cohérent de toutes les demandes reçues par l'Agence.

La coordonnatrice de l'AIPRP a organisé des séances d'information informelles à l'intention du personnel sur les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période visée par le rapport. Cependant, aucune séance de formation officielle n'a été offerte.

## 6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

L'Agence a élaboré et mis en place une procédure de vérification de l'identité liée aux demandes de renseignements personnels conformément à l'Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2022-02 du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette procédure fournit des directives sur l'exigence de validation de l'identité des demandeurs en vertu de la *Loi*.

## 7. PLAINTES ET VÉRIFICATIONS

Aucune plainte liée à la protection des renseignements personnels n'a été reçue et aucune enquête ou vérification n'a été effectuée pendant la période visée par le rapport.

## 8. ATTEINTES SUBSTANTIELLES À LA VIE PRIVÉE

Aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée n'a été signalé au Commissariat à la protection de la vie privée et à la Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pendant la période visée par le rapport.

## 9. ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) est un processus de gestion des risques qui aide les établissements à veiller à ce qu'ils se conforment aux exigences législatives et à cerner les incidences que leurs programmes et activités ont sur la vie privée des personnes. Pour remplir son mandat et assumer certaines de ses responsabilités, l'Agence doit recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels.

Pendant la période visée par le rapport, une EFVP pour le recrutement en ligne a été approuvée et présentée au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Cette EFVP décrit la façon dont l'Agence évalue et traite les facteurs relatifs à la vie privée en ce qui concerne les vidéos et les enregistrements audio servant au recrutement. Un sommaire de l'EFVP de

l'Agence liée au recrutement en ligne se trouve à la page suivante : [Recrutement en ligne – sommaire d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée \(EFVP\)](#).

#### **10. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC**

L'Agence n'a pas divulgué de renseignements personnels en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pendant la période visée par le rapport.

#### **11. SURVEILLANCE**

Puisque l'Agence n'a pas reçu beaucoup de demandes d'accès à des renseignements personnels, aucune surveillance n'était requise au cours de la période visée par le rapport.

**ANNEXE A****Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le président délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, investi par les dispositions des lois et des règlements connexes mentionnées en regard de chaque poste. La présente ordonnance de délégation remplace et annule toute ordonnance antérieure.

## Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> et règlements connexes	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et règlements connexes
Vice-président, Finances et Services corporatifs et Secrétaire général	Autorité absolue	Autorité absolue
Coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)



Francis McGuire  
Président  
Agence de promotion économique du Canada atlantique

FEV 26 2021

Date



**ANNEXE B****Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*****Nom de l'institution :** Agence de promotion économique du Canada atlantique**Période visée par le rapport :** 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*****1.1 Nombre de demandes reçues**

		<b>Nombre de demandes</b>
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		3
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
<b>Total</b>		3
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		3
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la loi	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la loi	0	

**1.2 Mode des demandes**

<b>Mode</b>	<b>Nombre des demandes</b>
En ligne	3
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	3



## Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

### 3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	0	0	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	0	0	1	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	0	0	0	0	0	0	1
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	2	0	0	1	0	0	0	3

### 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	1
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

### 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

### 3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	1	1	0	0	0

### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
59	53	2

#### 3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
Communication totale	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	56	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	2	59	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0

Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

### 3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

### 3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

### 3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0

## 3.6 Demandes fermées

### 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	3
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

### 3.7 Présomptions de refus

#### 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement/ charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

#### 3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

### 3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

## Section 4 – Communication en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0







## Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

### 8.1 Demandes auprès des Services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

## Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des fichiers de renseignements personnels (FRP)

### 10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	1
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

## 10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	2	1	0	0
Centraux	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Section 11 – Atteintes à la vie privée

### 11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalées

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

### 11.2 Atteintes à la vie privée signalées non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0
---	---

## Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

### 12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	13 440 \$
Heures supplémentaires	0 \$
Biens et services	54 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de services professionnels</li> </ul>	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres</li> </ul>	54 \$
<b>Total</b>	<b>13 494 \$</b>

### 12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,150
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
<b>Total</b>	<b>0,150</b>

## ANNEXE C

## Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

**Nom de l'institution :** Agence de promotion économique du Canada atlantique  
**Période visée par le rapport :** du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

### Section 1 – Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

### Section 2 – Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	52	0	52

### Section 3 – Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

#### 3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	3	0	3
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	3	0	3

#### 3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	1

## Section 4 – Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

### 4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

### 4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

## Section 5 – Numéro d'assurance sociale

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?
--

Non
-----

## Section 6 – Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?
---

0
---